



Monsieur le Ministre de la Santé,

En début d'année tu nous a adressé tes vœux à mes copines et à moi. Je voulais te dire qu'à la fin de ce premier trimestre je n'ai pas vu de grands changements. En effet, je reviens régulièrement sur mes repos !

Je ne vois toujours pas mon planning à temps, qui doit être logiquement élaborés pour un mois et portés à la connaissance des agents 15 jours à

l'avance ! Je ne pose toujours pas mes CA quand je veux, car on décide pour moi ! Je remplace mes copines malades ! Je fais à moi toute seule de plus en plus de choses !

Est-ce que je ne prends pas trop de risques !

En plus, il faut que je sois motivée, compétente, polyvalente et tout ça avec le sourire !

Mais bon, rassure toi ! Je reste cons-

ciencieuse et professionnelle avec les usagers en sachant que toi Ministre de la Santé tu es aussi un usager.

Bon, alors, tes meilleurs vœux, tu vois, c'est vraiment pas de quoi j'ai besoin et même ça m'a énervée, parce que je trouve que tu es complètement déconnecté des réalités de l'hôpital..

Le personnel de l'hôpital de Brive, en Corrèze, tu sais là où Chirac a son château !...



PAGE 1 : Monsieur le Ministre...

PAGE 2 : THEME DU MOIS : LE HARCELEMENT

PAGE 3 : Organisation du travail. Un Syndicat comment ça marche. Partir en retraite aujourd'hui

PAGE 4 : La communication et le « dialogue social » à l'Hôpital...

ORGANISATION DU TRAVAIL : Congés annuels et RTT

Il nous semble important de rappeler, via le protocole du guide d'application des 35 heures, que les congés annuels doivent être établis au plus tard le 1^{er} Mars. Soit 28 jours ouvrés (du lundi au vendredi).

A savoir que tous les CA restent non limités en respectant l'effectif minimum de fonctionnement de chaque service. Pour la période d'été qui se situe du 15 juin au 15 septembre, l'agent peut bénéficier de 3 semaines consécutives. (Accord national des 35 heures).

Nous rappelons à tous les contractuels, le droit à un CA de 2 jours ou-

vrés par mois, même pour les nouveaux arrivants.

Pour toutes informations supplémentaires n'hésitez pas à contacter la CGT.

Tél. 05.55.92.66.95



(laissez un message, nous rappelons toujours si les coordonnées sont bien données).

Les jours de CA/RTT de 2005 posés sur 2006 sont des jours comptés comme travaillés pour 2006.

Tous les RTT sont aux choix de l'agent sous réserve de nécessité de service.

UN SYNDICAT CGT COMMENT ÇA MARCHE ?

En termes simples, nous dirons que le syndicat c'est en quelque sorte une association de travailleurs actifs, retraités ou privés d'emploi.

Ça fonctionne avec les syndiqués...

Ce sont eux qui proposent, orientent et décident de l'activité, y participent, critiquent...

Ce sont eux qui choisissent

les responsables syndicaux de l'entreprise et aux différents niveaux de toute la CGT, élus démocratiquement.

C'est parce qu'il y a des syndiqués, dans l'atelier, le bureau, le service, ou sur le chantier que le syndicat peut fonctionner démocratiquement au sein de l'établissement. Mais la démocratie syndicale c'est bien plus que de déléguer sa confiance à cer-

tains...

A la CGT, les grandes ou petites décisions, les orientations, les objectifs, les moyens sont décidés par les syndiqués. La CGT, c'est vous et c'est à vous.

C'est pourquoi nous avons décidé de faire un journal dans notre hôpital. Aujourd'hui c'est nous, mais demain ce sera aussi à vous d'y participer.

Partir en retraite aujourd'hui :

C'est vrai, pour le moment, quand on est en service dit « actif » on peut toujours partir à 55 ans, à 60 ans pour les autres catégoriesMais ça c'est la théorie et le paravent derrière lequel s'abritent le gouvernement et ceux qui ont accepté la réforme de 2003.

Dans la pratique l'allongement de la durée de cotisation remet bel et bien en cause l'âge de départ à la retraite :

Jusqu'en 2003 il fallait avoir cotisé **150 trimestres** pour une pension de retraite à taux plein...

En 2006, il en faut **156** ... en 2007 il en faudra **158**, en 2008 :**160** ...

En 4 ans nous allons cotiser 2 ans ½ de plus !!!

Alors la retraite à 55 ans et/ou 60 ans n'est-elle pas une coquille vide ?

Dans le même temps si l'agent n'a pas la totalité d'annuités requises, il va lui être appliqué une décote sur sa pension qui va minorer des retraites déjà fort basses !

Enfin rappelons que dorénavant les retraites sont indexées sur le taux officiel de la hausse des prix et non plus sur la valeur du point .

Alors oui la CGT a bien fait de combattre la réforme de 2003, de la combattre encore...

Oui les agents hospitaliers en retraite ont tout intérêt à se syndiquer à notre section syndicale car ils doivent se défendre ensemble .

THEME DU MOIS : LE HARCELEMENT

BRIMADES !

Par harcèlement sur le lieu du travail, il faut entendre **toutes conduites abusives** se manifestant notamment par des **comportements, des paroles, des actes, des gestes, des écrits** pouvant porter atteintes à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, et pouvant mettre en péril l'emploi de celle-ci ou dégrader le climat au travail. Bien que le harcèlement au travail soit un phénomène aussi vieux que le travail lui-même, c'est seulement au début de cette décennie qu'il a été vraiment identifié comme un mécanisme détruisant l'ambiance du travail, diminuant les productivités, mais favorisant l'absentéisme par les dégâts psychologiques qu'il entraîne.

QUE FAIRE ?

Ne pas attendre d'être débordé par la situation qui peut amener à des fautes professionnelles.

HUMILIATIONS !

- Prévenir la Médecine du Travail : des conseils vous seront donnés sur les démarches à suivre en fonction de la situation dans

laquelle vous êtes.

- Prévenir la Secrétaire du CHSCT (poste 6695).

Cela peut aboutir à la constitution d'un dossier de harcèlement qui se décline comme suit :

- Témoignages écrits de tiers.
- Dénoncer la situation à la Direction
- Prise de notes sur toutes paroles, actes, gestes sur un cahier personnel avec dates et heures des faits.

Dans notre Établissement, la CGT a travaillé et obtenu un protocole local concernant les dossiers sur le harcèlement. Plusieurs cas ont été traités et réglés, évitant aussi des procédures lourdes. En effet, la personne harcelée se retrouve

PEUR !

souvent isolée, la laissant douter de sa raison et ceci pouvant aller jusqu'à une atteinte grave sur son identité propre. Cela peut même provoquer des sentiments forts de culpabilité sur son entourage, si celui-ci ne dénonce pas les faits : **« QUI NE DIT MOT CONSENT ».**

Réf. Bibliographique : M.F. HIRIGOYEN « Le harcèlement moral, la violence perverse au quotidien ».

Documentaire : « Tous n'en mouraient pas mais tous étaient touchés ». Sophie Bruneau et Marc Antoine Roudil

Internet : vos droits services public.fr/particuliers/F1043xhtml.

Lire « Travail et usure mentale » de Christophe DE-JOURS chez BAYARD.

Site CGT Hôpital : www.cgtechbrive.org : dans la rubrique « dossiers ».

EGOISME !

INFERIORITES !

SOLITUDE !

LA COMMUNICATION ET LE « DIALOGUE SOCIAL » :

Lors d'une instance une question a été posée à la Direction : « Pourquoi une IDE se retrouve sur le planning des Aides-soignantes ? » Réponse :

« Qui peut le plus, peut le moins ! »

Manif du 4 AVRIL;

Nous étions 12000 à défiler dans les rues de Brive pour affirmer notre opposition sur le CPE... SERONT-ILS TOUJOURS SOURDS ?

CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONFLIT AU BLOC OPERATOIRE

Proposition d'un changement de rythme de travail sur les plages d'astreinte... et sans personnel supplémentaire.

Une période d'essai n'a pas été convaincante et le mutisme de la Direction a un peu, beaucoup agacé les IBODES.

Allo, le Syndicat CGT, réunions du personnel + la CGT, et suite au mutisme et au non respect des engagements de la Direction : dépôt d'un préavis de grève. 100% du personnel a répondu présent.

Soutien des médecins pendant le conflit, revendications reprises par les médias et surprise !... Réunion Direction/IBODE/CGT pour ENFIN aboutir à un protocole d'accord sur leurs revendications.

Un matin vous étiez 2 au lieu de 3 au planning, face à la surcharge de travail vous faites valoir le manque d'effectif, on vous répond :

« Vous êtes mal organisés ! »

Lors de la restructuration des services, le personnel a été comparé à un bocal avec ses poissons que l'on peut déplacer à volonté.

Cela vous pose un problème ?



LITTÉRATURE D'ASCENSEUR

Il y a un ascenseur où l'on peut lire et voir des petites histoires cul-tu-nelles, le problème c'est qu'il y a des patients qui l'empruntent régulièrement. Malgré des demandes répétées de peintures pour cacher cet art brut, rien n'y fait !!!

ÇA SE PASSE DANS NOTRE HOPITAL !!!

PETITE MEDITATION APRES LE TRAVAIL :

« LA VIE, LA SANTE, L'AMOUR SONT PRECAIRES, POURQUOI LE TRAVAIL ECHAPPERAIT-IL A CETTE LOI ?

Dixit : LA PATRONNE DES PATRONS

OÙ PASSE L'ARGENT ?

Travaux en Mars : Bureau—Travaux en Juin : chambre—décembre : bureau. **Et tout ça concernant bien sûr la même pièce !**

SECTEUR PSY

Suite au drame de PAU, la CGT du CH BRIVE sensibilisé sur le dossier Psy : A tenu à rencontrer tout le personnel en AG en décembre 2005.

Les personnels ont décidé d'envoyer une lettre à la Direction afin d'obtenir une réunion.

Le personnel a préparé et argumenté tout ce qui concerne les conditions de travail : SECURITE, FORMATION, etc...

Fin décembre, et cela malgré les vacances scolaires, un grand nombre de personnes se sont rendus à la réunion avec la Direction et les O.S. pour parler des problèmes rencontrés dans les services de Psy.

A ce jour, les paroles n'ayant pas été suivies des effets escomptés, un deuxième courrier a été envoyé à la Direction !

Toujours pas de réponse : du coup grève et présence au CHSCT du 3 Avril. **100 % DE GREVISTES !**

RESTONS VIGILENTS SUR LA SUITE !!!



LA GÉNÉROSITÉ DE NOTRE PREMIERE DAME DE France A VOTRE BON CŒUR MESSIEURS-DAMES

Bernadette CHIRAC est allée à Montélimar faire son cinéma pour récolter ses pièces jaunes. 200 kg de pièces ont été recueillies (correspondant à environ 10 000 euros). J'ai interrogé M. le Maire (UMP) de la ville pour savoir combien cette opération nous avait coûté. Sans compter le prix de l'affrètement du TGV spécial, du détournement de plusieurs trains sur l'Ardèche, le coût du personnel des services techniques et de la police municipale etc..., la ville a déboursé 80 000 euros (pris sur les impôts locaux, bien sûr). Mais plus choquant encore, les chambres et repas, dans un des meilleurs hôtels-restaurants de la région, pour « la première dame de France » et son aréopage de 130 personnes ont été réglés avec un chèque de l'association « Opération Pièces Jaunes ». Quand on pense à tous les petits enfants qui ont cassé leur tirelire pour faire de la publicité à Mme Chirac, au Maire de Montélimar et payer ces agapes ! Certains n'ont pas beaucoup de vergogne.

QU'ON ARRÊTE DE NOUS PRENDRE POUR DES CONS !

Marcel Magnon (Conseiller Municipal de Montélimar)

Syndicat C.G.T.
Centre Hospitalier de Brive
Tél. : 05.55.92.66.95
Fax : 05.55.92.66.95
Mail :
cgt.chbrive@wanadoo.fr
Site internet :
www.cgchbrive.org